

Aide financière 2020/2021 à l'association  
Corpo Sciences.

## Conseil d'administration du 2 novembre 2020

### Délibération 2020/11/CA-090

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier et notamment son article 30;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent le versement d'une aide financière à l'association Corpo Sciences. Le montant de cette aide financière est fixé à 1 000 € pour l'année universitaire 2020/2021.**

Toulouse, le 2 novembre 2020  
Le Président,



  
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0